ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

LAURENT Henri, « De Thorez à Reynaud», in *Combat*, troisième année, n° 68, 29 janvier 1938.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.
Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

Accessible à :
http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/noncat000002_1938_0068_Laurent_f.pdf

"DE THOREZ A REYNAUD"

La crise ministérielle française qui a fait succéder au cabinet Chautemps-Blum un cabinet Chautemps à direction radicale quasi homogène et qui s'est dénouée par un vote de confiance massif (500 voix contre une, et une centaine d'abstentions), a été plus qu'un accident parlementaire. Elle procède de la crise de structure très grave qui affecte la France. Crise économique et sociale affectant la production et le niveau de vie des masses. Crise monétaire et budgétaire résolue de justesse et provisoirement. Crise morale enfin. Plus immédiatement, crise du système de politique extérieure, et pour tout dire menace de guerre à brève échéance.

De cette crise ministérielle qui a été une des plus graves de la IIIe République, la genèse et le déroulement ont été obscurs, jalonnés de surprises pour tout le monde, depuis la rupture nette de Chautemps avec les communistes, jusqu'à la formation d'une majorité inouïe, associant 120 modérés aux partis du Front populaire, en passant par la tentative hardie de Léon Blum de former un gouvernement de Front populaire élargi, «de Thorez à Reynaud».

Essayons de projeter un peu de clarté dans cet imbroglio, ou du moins de détruire quelques interprétations fausses qui en ont été données.

Un premier point doit être acquis. Chautemps a mené le jeu d'un bout à l'autre (son mot final : « La boucle est bouclée » est révélateur à cet egard). Et tout d'abord, il s'est fait tomber lui-même : sa jambe droite a donné un « trip » à sa gauche. Pourquoi ? Pourquoi cet homme dont le penchant naturel est à la conciliation à tout prix, pourquoi ce nouveau Sieyès a-t-il cru devoir faire le geste de rupture avec les communistes qui risquait d'entraîner la dislocation du F. P. ?

Il faut tout d'abord écarter l'hypothèse que cette rupture ait eu pour but de sauver les dirigeants des CSAR aux abois. On s'étonne de trouver cette absurdité dans des organes de gauche. Croit-on que les partis socialistes et communistes, croit-on que le parti radical surtout, se seraient prêtés à ce jeu louche ? Vincent-Auriol et Marx Dormoy, ministres SFIO qui ont eu l'immense mérite de dépister et d'arrêter les premiers coupables, auraient remis la garde des Sceaux et le Ministère de l'Intérieur à des successeurs résolus à entraver l'œuvre de la justice et de la Sûreté nationale ? Il n'y a pas lieu de mettre en doute les sentiments républicains d'un Campinchi et d'un Sarraut. Au demeurant, on suppose que Vincent-Auriol et Marx Dormoy emportent de leur séjour place Vendôme et place Beauveau quelques souvenirs propres à accélérer, si le besoin s'en fait sentir, les diligences, comme on dit, de leurs successeurs. Enfin Chautemps lui-même a été longtemps victime d'une persécution morale de la part des groupements extrémistes de droite (affaires Stavisky, suicide du conseiller Prince, retraite et mort du Président Pressard): on ne voit pas un chef de gouvernement disloquer sa majorité pour sauver ses pires calomniateurs.

Les origines de la crise doivent être cherchées ailleurs. Le vrai est que depuis quelques semaines, le désordre de la production française est à son comble. Les causes en sont en première ligne la résistance acharnée opposée par le patronat français aux lois sociales. L'esprit qui anime les représentants de la Confédération générale du Patronat est attesté par les libelles que fit publier M. Gignoux au lendemain des attentats de l'Etoile, et qui prennent depuis la découverte des véritables auteurs, une saveur étonnante. C'est en second lieu, dans certains secteurs des masses ouvrières, une absence de discipline, ou plus exactement, un sabotage de la discipline par des éléments douteux, anarchistes etc. qui sont parfois en relations avec des provocateurs de droite, français, allemands et italiens (certains développements de l'affaire des CSAR confirment cette hypothèse). Ce ne sont pas les chefs communistes et socialistes qui entretiennent cette indiscipline, comme le répètent beaucoup de gens souvent de bonne foi. Au contraire, la plupart d'entre eux, voulant une France forte, capable de résister à l'agression des fascismes étrangers, veulent discipliner l'action de la classe ouvrière. Depuis 1934, leur attitude, à cet égard, est nette. Mais toutes leurs troupes ne les ont pas suivis dans cette volte. Beaucoup d'éléments sont demeurés dans les organisations pour les noyauter, pour y dénoncer « la trahison de la révolution » par les staliniens. On devine leur action derrière tous les mouvements « spontanés », les départs en grève sans concert préalable avec les organisations centrales (p. ex. la manifestation de Clichy, la grève des services des Transports en commun de la région parisienne à la veille des fêtes). Un autre facteur de la crise économique si mal dirigée en France, fait le jeu de ces redoutables agitateurs: en raison de la hausse continue des prix, à peine freinée, le niveau de vie des travailleurs français en dépit des conventions collectives, demeure très bas. Dans ces conditions l'ouvrier, dont le budget familial est sans cesse remis en question, a tendance à écouter les donneurs de mauvais conseils. Les dirigeants du P. C., très embarrassés, ont trop souvent pris le parti de surenchérir de peur d'être dépassés.

Ainsi s'explique que le moteur français tourne avec toujours plus de ratés ; que la situation est devenue très critique ; qu'on en tient les communistes pour responsables ; que le besoin s'est exprimé de secouer leur influence, pour pouvoir faire une « vraie pause ». Diverses pressions se sont exercées dans ce sens sur M. Chautemps. Pression du patronat. Par suite des circonstances, du discrédit dont souffre la Confédération du Patronat, dont certains dirigeants sont plus ou moins directement compromis dans les affaires des CSAR, cette influence n'a pas été déterminante, comme elle l'eût été en d'autres circonstances. Elle s'est exercée, mais elle n'aurait pas, à elle seule, suffi à entraîner le geste de Chautemps.

Henri LAURENT.

(suite p. 3)

" DE THOREZ A REYNAUD "

(suite de la 1re page)

Plus décisive, la pression du Cabinet Chamberlain, si se confirme ce que nous écrivons ici depuis longtemps, que le gouvernement conservateur anglais se laisse guider dans sa politique étrangère par des considérations de doctrine : complaisance pour le fascisme, répugnance pour le communisme. Il est avéré que, à la faveur de négociations financières, prétextant l'inquiétude que lui inspirent pour l'accord monétaire tripartite d'octobre 1936 les controverses, pourtant encore bien doctrinales, sur le contrôle des changes, le Cabinet Chamberlain a poussé le gouvernement français à se débarrasser de la fraction communiste de sa majorité parlementaire.

La pression du Cabinet Chamberlain a été d'autant plus décisive qu'elle s'exerçait au moment où l'évolution de la situation extérieure se précipite de façon catastrophique. **C'est ce facteur qui a été essentiel dans le développement de la crise.** La commedia dell'Arte jouée par Chautemps a été acceptée. C'est en définitive parce que certains signes indubitables, annonciateurs du cataclysme, ont durant la crise, été révélés, soufflés à l'oreille des chefs des partis du Front populaire (comme la révélation des confidences faites par Guillaume II et Moltke au roi Albert à Berlin en 1913 entraîna des votes pendant le débat sur le service de trois ans). Ce sont désormais les considérations de politique étrangère et de défense nationale qui priment tout. Nous sommes en 1913, peut-être en avril 1914. Il n'y a plus une faute à commettre. Devant la désertion, l'un après l'autre, des alliés de la France, devant la débandade apparente de la sécurité collective, devant les économies fascistes tournant à plein rendement pour la préparation à la guerre, il n'y a plus qu'un moyen de prévenir celle-ci, c'est de montrer à l'étranger une France libre, unie et forte.

L'esprit de 93, de « la Patrie en danger » a commencé de souffler. On ne saurait assez mettre en relief le fait que ce changement de ministère a été l'occasion pour une majorité républicaine de conférer à un généralissime les pouvoirs militaires les plus étendus qu'un général français ait jamais eus depuis Napoléon. On ne saurait assez mettre en relief le fait que c'est Léon Blum, âme du premier gouvernement de Front populaire, qui a tenté de réaliser, au moment où le F. P. risquait de se disloquer, la formule neuve, hardie et généreuse du Front Populaire élargi « de Thorez à Reynaud ». Il y a un an et plus que chacun de son côté, Thorez, animateur du Parti communiste, et Reynaud, conservateur intelligent, protagoniste, dès 1934, de la dévaluation à froid et des divisions cuirassées, la réclament. Si Blum n'a pas réussi (en partie pour des raisons affectives personnelles qu'on connaît depuis), la formule n'en contient pas moins les plus puissantes virtualités. C'est si vrai qu'elle s'est déjà réalisée spontanément, dans le plan parlementaire, par le vote de confiance au nouveau cabinet, qui a groupé la majorité de 500 voix « de Thorez à Reynaud ».

Le ministère Chautemps constitue une solution d'attente, un moindre mal. Dans son discours à la Chambre il a laissé entendre au pays au moins deux vérités. La première, c'est qu'il a dès à présent frayé la voie à une formation de F. P. élargi. La seconde, c'est que son gouvernement à direction radicale demeure un gouvernement de F. P. Le F. P. est plus que jamais une réalité vivante. Parlementairement, c'est la seule coalition viable. Dans les masses, dans le « pays réel », il n'a jamais joui d'un tel prestige. A sa droite — tant au Parlement que dans la nation —, il n'y a littéralement plus rien ; toutes les organisations fascistes achèvent de se décomposer, de perdre toute autorité, depuis l'affaire des fonds secrets du PSF, depuis les révélations des attentats des CSAR. Qui sait si demain les débats qui vont s'établir au sujet du « Pacte du Travail et la Paix sociale » n'aboutiront pas à une prise de position plus nette des trois grands partis du F. P., plus que jamais solidaires ? Un gouvernement fort de F. P. sera seul capable, tôt ou tard, de réaliser ce que les masses attendent du gouvernement français.

Henri LAURENT.

Règles d'utilisation de copies numériques d'oeuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.
Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public.
Pour les oeuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.
Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines défectuosités peuvent y subsister − telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.
Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/*annee*/*nom_du_fichier*.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires appartenant au domaine public : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.
Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'usager se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).
Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication.
Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.